

SAS CANAC PAULHE

Lieu dit PUOT

12 170 Durenque

Mairie e Durenque

Avenue du Lagast

12 170 Durenque

Durenque, le 26 juin 2018

Objet : Proposition sur le type d'usage futur du site après arrêt définitif de l'installation de méthanisation de la SAS Canac Paulhe.

Monsieur le Maire,

En vue du dépôt de notre dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) pour l'unité de méthanisation Canac Paulhe et conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, un avis du maire compétent en matière d'urbanisme sur le type d'usage futur du site lors de l'arrêt définitif de l'installation, doit être joint au dossier.

Le site de méthanisation est situé en zone agricole à proximité de l'exploitation agricole des exploitant de l'unité (voir carte en annexe 1). A la mise à l'arrêt définitif de l'unité de méthanisation, l'emprise du site sera restituée à l'usage agricole et les installations du site pourront être utilisées pour la poursuite de l'activité agricole (stockage de matière).

Par ailleurs, les dispositions suivantes seront prises pour assurer la protection de l'environnement et la sécurité du site lors de l'arrêt de l'unité de méthanisation :

Ouvrages	Vidange et inertage	Démantèlement et/ou revente
Bâtiment de réception des matières	Canalisations Evacuation des matières organiques restantes en compostage	Pompes et canalisations Vis des systèmes d'alimentation des cuves
Process méthanisation - <i>Digesteurs</i> - <i>Post-digesteur</i>	Valorisation des eaux de rinçage en épandage	Membranes Agitateurs Pompes et canalisations
Valorisation du biogaz - <i>Module de cogénération</i>	Module de cogénération Evacuation en centre spécialisé des huiles et carburants	Cogénération Réservoir de combustibles

Ouvrages	Vidange et inertage	Démantèlement et/ou revente
Stockage des digestats	Séparateur de phase Valorisation des eaux de rinçage en épandage	Séparateur de phase, pompes et canalisations
Local technique	Pompes et canalisations Ballon d'eau chaude Valorisation des eaux de rinçage en épandage	Pompes et canalisations Ballon d'eau chaude
Armoires électriques	Mise hors tension de tous les circuits électriques Coupure de l'arrivée générale Vidange et traitement en site spécialisé des éventuels produits conducteurs (transformateur)	Armoires électriques Transformateur Groupe électrogène

Les cuves de digestion et les équipements de stockage (silos, cuves de stockage des digestats...) pourront être conservés pour leur utilisation dans le cadre de l'activité de l'exploitation agricole.

Par avance, je vous remercie de bien vouloir nous adresser en retour de courrier votre avis sur ces dispositions. Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Adeline Canac

Présidente

Pièce jointe :

Annexe 1 : plan de localisation du site de méthanisation

Annexe 1 : Localisation et implantation du projet de méthanisation Canac Paulhe

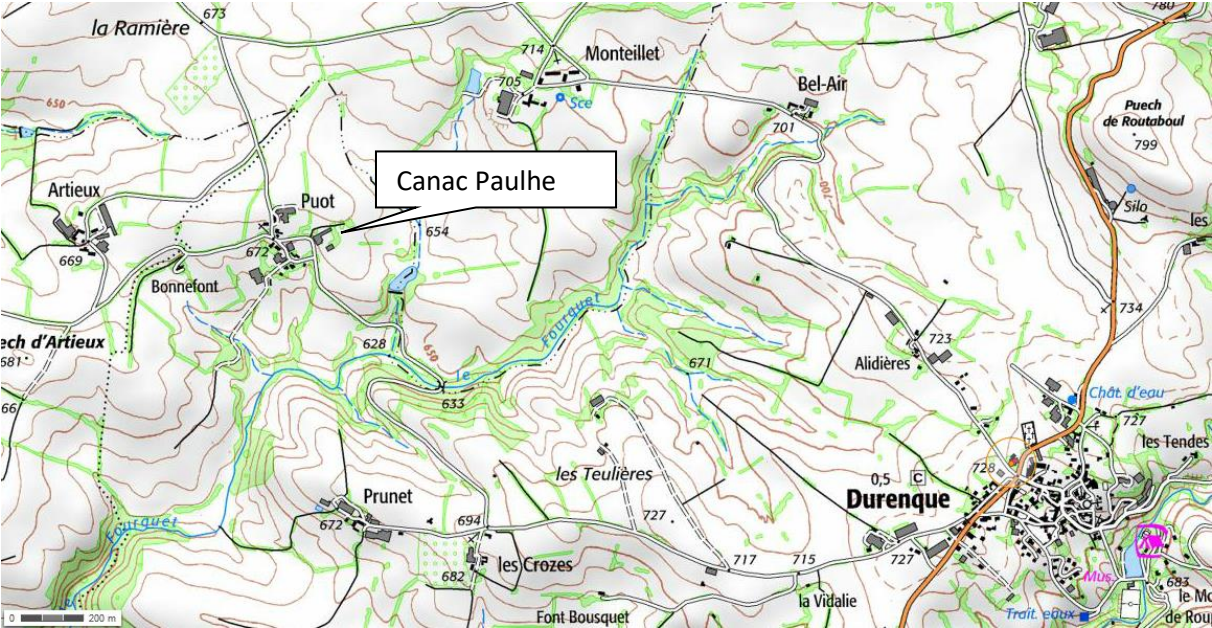


Figure 1 : Localisation du projet

